

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

### **SÉANCE SPÉCIALE DU 24 AVRIL 2006**

À la session spéciale du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue à l'Hôtel de Ville le 24 avril 2006 à laquelle étaient présents les conseillers suivants : Simon Simard, Bruno Breton, Denise Grenier, Patrice Dodier, Jack Garneau et Chantal Rouleau.

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Potvin, maire.

M. André Croisetière, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy sont aussi présents.

- 1) Ouverture de la séance spéciale par Monsieur Normand Potvin, maire.
- 2) Monsieur Normand Potvin, maire, président de la séance demande aux conseillers présents s'ils ont reçu leur avis de convocation. Tous répondent par l'affirmative.
- 3) Le directeur général / secrétaire-trésorier fait alors lecture de l'avis de convocation et le dépose aux archives.
- 4) Attestation assermentée du directeur général / secrétaire-trésorier que l'avis a été signifié aux différents membres du conseil le 21 avril 2006.
- 5) Questions des personnes présentes dans la salle.  
  
Aucune.
- 6) Adoption du règlement 67-2006 autorisant une dépense de 45 000,00\$ et un emprunt de 22 500,00 \$ afin de prolonger les services municipaux sur le chemin des Étangs.

#### Résolution 2006-04-1638

Proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par le conseiller Simon Simard, il est résolu d'adopter le règlement 67-2006 autorisant une dépense de 45 000,00 \$ et un emprunt de 22 500,00 \$ afin de prolonger les services municipaux sur le chemin des Étangs.

-adopté-

- 7) Avis de motion modifiant le règlement numéro 63-2006 (règlement d'imposition 2006) concernant l'imposition de compensation pour les différents services municipaux aux résidences pour personnes âgées pour l'année 2006.

#### Résolution 2006-04-1639

Avis de motion est donné par la conseillère Denise Grenier qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement numéro 63-2006 (règlement d'imposition 2006) concernant l'imposition de compensation pour les différents services municipaux aux résidences pour personnes âgées pour l'année 2006.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une

copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

8) Questions des personnes présentes dans la salle.

Aucune.

9) Séance close.

Résolution 2006-04-1640

Proposé par la conseillère Chantal Rouleau, appuyé par le conseiller Bruno Breton, il est résolu que la séance soit close.

-adopté-

---

Normand Potvin  
Maire

---

André Croisetière  
Directeur général / secrétaire-trésorier